



266285 - Il accomplit deux rakaa avec l'intention de les faire valoir pour quatre, est-ce juste?

question

Je rate parfois la prière à faire suite à celle obligatoire, m'est-il permis d'accomplir deux rakaa entre l'appel à la prière et l'annonce de son début avec l'intention qu'elle en vaille quatre : les deux rakaa pour saluer la mosquée et les deux à faire après les ablutions et la prière à faire après la prière obligatoire qui a été ratée (peuvent-elles être intégrées et réduites en deux rakaa) ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il est juste de nourrir l'intention d'intégrer des pratiques culturelles qui revêtent la même apparence à condition qu'elles ne soient pas toutes envisagées pour elles-mêmes ou alors que seule l'une d'entre elles le soit à l'exclusion des autres. Ces conditions réunies , il est juste de nourrir l'intention de les intégrer les unes dans les autres.

Cheikh Ibn Outhaymine (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Les prières surérogatoires envisagées pour elles-mêmes ne s'intègrent pas. Des prières surérogatoires peuvent ne viser que le seul accomplissement de la prière elle-même. L'exemple en réside dans celle faite après les ablutions. Elles peuvent être remplacées par deux rakaa faite en milieu de matinée ou les deux qui précèdent la prière de l'après -midi ou les deux rakaa qui précèdent la prière du matin ou les deux rakaa séparant l'appel à la prière de l'annonce de son début. De même celle à faire pour saluer la mosquée peut être intégrée dans celle surérogatoire à faire après la prière obligatoire.

Quant à la pratique cultuelle voulue en elle-même, elle ne s'intègre pas dans une autre. » Extrait de *Liqaa al-baab al-maftouh*,25.



Cela étant, il t'est permis d'accomplir deux rakaa dans l'intention de rattraper une prière surérogatoire régulière, de saluer la mosquée et de faire celle prévue après les ablutions et celle qui sépare l'appel à la prière et l'annonce de son début parce que la première est voulue en elle-même et celles que vous avez ajoutées ne le sont pas car il n'y s'agit que de prier.

Cheikh Khalid al-Mouchayqie a dit: "On fais ses ablutions et se rend à la mosquée avec l'intention de faire une prière surérogatoire régulière, de saluer la mosquée, de faire les deux rakaa prévues après les ablutions, trois prières intégrées en deux rakaa , un avantage obtenu pour en avoir nourri l'intention.

Il en est de même quand on fait ses ablutions pour accomplir la prière de milieu de journée, on peut y intégrer celle à faire après les ablutions, d'où deux prières en deux rakaa. » Extrait de *al-Iqd ath-Thamiin*, p.161 selon la numérotation de l'encyclopédie numérique *chamilah*. Voir la réponse à la question n°[223721](#) et la réponse à la question n°[239229](#).

Allah le sait mieux.